

Édito

13 000 signatures !



“ À l’heure d’écrire ces lignes, une première étape vient d’être franchie dans la campagne de sensibilisation « *Un élève = un élève* ». Au cours des dix premiers jours, 1000 personnes par jour ont signé la pétition, et le cap des 13 000 signataires vient donc d’être franchi. De proches à proches, l’invitation à signer la pétition en ligne continue de circuler, et la prise de conscience se diffuse que des progrès sont légitimement attendus en matière d’égalité de traitement des élèves, des équipes éducatives et des établissements.

Si l’on s’en tient aux seules subventions de fonctionnement (pas les traitements du personnel, donc), les écoles libres bénéficient d’environ 50% des moyens mis à disposition des établissements du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lors des accords de la Saint-Boniface, en 2001, il avait pourtant été convenu qu’au terme de la période transitoire – aujourd’hui largement écoulée –, les subventions de l’enseignement libre atteindraient 75% de celles du réseau organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Si des « différences objectives » peuvent justifier certains financements additionnels, comme l’obligation, dans l’enseignement officiel, d’organiser un large éventail de cours philosophiques, il est évident que le principe de proportionnalité n’est pas du tout respecté entre les différences objectives et légitimes d’une part, et la différence de financement d’autre part. En Communauté flamande, où s’appliquent les mêmes principes constitutionnels, l’importance relative de ces « différences objectives » a été estimée à 7,5%, sur base d’une étude scientifique et indépendante ; en conséquence, les moyens de fonctionnement des écoles libres ont été fixés par le décret à 92,5% de ceux des écoles de la Communauté flamande.

On le voit, il y a encore du chemin à parcourir pour mieux appliquer la Constitution du côté francophone... Un objectif pour la prochaine législature ! ■

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

9 mai 2019